



BT Services



Mutuelle la suite !!!

Bonjour,

Par mail du 15 novembre 2016 la direction a informé votre syndicat FORCE OUVRIERE des faits suivants :

Les dispositions prévues par l'article 3 paragraphe 9/ de l'avenant n° 1 à l'accord de groupe du 24 mars 2009 et signé le 8 janvier 2015, prévoient simplement que les augmentations de cotisations ne soient précédées que d'une information de la commission de suivi Couverture Sociale.

Les membres de la commission ont ainsi été informés lors de notre réunion du 3 novembre dernier de l'augmentation des cotisations et des nouvelles dispositions qui seront appliquées concernant le régime frais de soins de santé à compter du 1er janvier 2017.

Un courrier sera prochainement adressé à l'ensemble des salariés afin de les en informer.

Nous considérons ainsi qu'il n'y a pas lieu de réunir à nouveau la commission de suivi.

Un avenant que bien entendu votre syndicat FORCE OUVRIERE n'a pas signé pour les raisons suivantes :

- Non consultation de la commission de suivi Couverture Sociale pour les augmentations de cotisations
- Non répartition des cotisations par tranche de salaire (Depuis l'avenant un salarié avec 17 000 € par mois cotise pareil qu'un salarié à 1 276 €)
- Inégalité entre les salariés BT Frances et BT Services, conventions différentes, accords différents, tout cela plus favorable à BT France et pour la mutuelle rien ne change, ce sont les salariés BT services qui paient la surconsommation de BT France, ce qui leur permet en plus de bénéficier d'un allègement fiscal sur la part patronale.

Pourtant il y a encore des solutions ! Si BT Services passait sous la mutuelle de branche syntec cela permettrait de garder des garanties équivalentes à un coût plus juste. Seulement BT France devrait payer à lui seul sa surconsommation.

Heureusement, à ce jour l'avenant à l'accord mutuelle ne permet pas toutes les dérives que souhaiterait mettre en place la direction.

Cela ne décourage pourtant pas la direction qui vient de nous convoquer pour l'ordre du jour suivant : Signature de l'avenant n°2 à l'accord de Groupe du 24 mars 2009.

Ceci alors même qu'aucune négociation n'ait eu lieu !!!

Nous ne pouvons qu'appeler l'ensemble des organisations syndicales à la raison ! Aujourd'hui il existe d'autres solutions que de signer un nouvel avenant qui n'aurait pour conséquence que d'imputer un peu plus la fiche de paye des salariés !

Rejoignez-nous ! C'est ensemble que nous arriverons à changer les choses !

Contact : contact@fobt.fr